

Réaction de la Suisse à la violence contre la population civile à Gaza

09.05.2018

Categories: Sanctions

Bâle, le 7 mai 2018

Monsieur le conseiller fédéral
Mesdames, Messieurs,

Plus de 50 Palestiniens ont été tués à Gaza depuis le 30 mai. Selon le Ministère palestinien de la santé, plus de 5 000 personnes ont été blessées, dont certaines grièvement. Le personnel médical et des organisations telles que MSF et le Croissant-Rouge signalent que de nombreuses personnes blessées par balles réelles ont de graves blessures, des fractures osseuses ouvertes et d'importantes plaies de sortie, ce qui révèle l'utilisation par l'armée israélienne de projectiles explosifs en violation du droit international ou des projectiles à grande vitesse à courte portée. Amnesty International et Human Rights Watch ont condamné l'utilisation de la violence létale et excessive par Israël et appelé à la mise en place immédiate d'une enquête indépendante et efficace. Dans le même temps, Amnesty International a lancé une campagne en faveur d'un embargo militaire contre Israël en pour réagir contre les meurtres et les blessures infligées illégalement à des manifestants à Gaza.

Compte tenu des nombreuses violations du droit international suscitées par l'impunité persistante et la menace croissante pour la vie des Palestiniens, nous voudrions rappeler l'engagement des parties aux Conventions de Genève de protéger la population civile sur le terrain. En tant qu'Etat dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse a une responsabilité particulière.

Les gouvernements sont collectivement et individuellement tenus d'agir et de prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux violations graves du droit international par un pays tiers.

C'est pourquoi nous demandons au Département fédéral des affaires étrangères,

- de traiter en urgence les tensions croissantes à Gaza, à Jérusalem-Est et en Cisjordanie et de condamner les attaques meurtrières contre la population civile palestinienne ;
- d'assurer la protection du peuple palestinien en ce qui concerne les obligations découlant de la Convention de Genève en traçant une ligne rouge dans l'utilisation d'armes de guerre contre la population civile non armée et en imposant des sanctions contre Israël en cas de violation du droit international ;

- d'identifier les besoins médicaux dans les hôpitaux de Gaza et d'exiger le transfert immédiat des civils grièvement blessés dans des établissements médicaux appropriés à l'extérieur de Gaza ;
- de soutenir et de promouvoir activement l'appel à la création immédiate d'une commission d'enquête internationale ;
- D'exiger la levée immédiate du siège de Gaza.

Les autorités suisses se doivent maintenant d'adresser des demandes claires au gouvernement israélien, car les déclarations orales et écrites se sont révélées inefficaces.

Nous attirons votre attention sur l'urgence de cet appel, car la situation risque de s'aggraver massivement entre le 11 et le 15 mai. Pendant cette période, la population civile palestinienne sera particulièrement menacée et dépend de la protection de la communauté internationale.

Annexe : «[Recommendations to EU and its member states in respect of the ongoing conflict in Gaza](#)» de John Dugard